



FORUM URBAIN AFRICAIN SUR L'URBANISATION DURABLE POUR LA TRANSFORMATION DE L'AFRIQUE DÉCLARATION.

Addis Abeba, du 4 au 6 septembre 2024

Préambule

Nous, États membres de l'Union africaine et participants au premier Forum urbain africain organisé à Addis-Abeba par l'Union africaine et accueilli par le gouvernement éthiopien du 4 au 6 septembre 2024 :

Reconnaissant que l'urbanisation est une tendance irréversible qui doit être mise à profit pour la transformation structurelle de l'Afrique, où la majeure partie du Produit intérieur brut (PIB), de la richesse et de la prospérité est produite et où vit la majorité de la population ;

Reconnaissant que l'Afrique que nous voulons dépend de la manière dont les zones urbaines et les villes africaines sont planifiées, gouvernées et gérées afin qu'elles deviennent de véritables moteurs de la croissance économique, de l'inclusion sociale et du développement durable ;

Conscients des défis que représentent les déficits en infrastructures, la pénurie de logements, les établissements informels, la dégradation de l'environnement, les inégalités sociales, les disparités économiques et la pauvreté, qui entravent les possibilités de croissance et de développement économiques, l'innovation technologique et l'amélioration du niveau de vie ;

Rappelant la Position commune de l'Afrique à la Troisième Conférence des Nations unies sur le logement et le développement urbain durable (CAPH III) ;

Conscients des engagements pris dans la Déclaration de Maputo de 2009, la formation du Comité technique spécialisé N° 8 de l'Union africaine (CTS N°8 de l'UA) sur la fonction publique, l'administration locale, le développement urbain et la décentralisation, la Déclaration de Brazzaville de 2014 et la Déclaration du Caire de 2022 ;

Conscients des résultats de la Réunion de haut niveau pour l'examen de la mise en œuvre du Nouveau programme sur les villes (NPV) par l'Assemblée générale des Nations unies en avril 2022, et de la nécessité d'exploiter la force transformatrice de l'urbanisation en Afrique pour réaliser la vision de l'Agenda africain 2063 ;

Rappelant le Programme d'action d'Addis-Abeba de 2015 sur le financement du développement durable par des mécanismes fiscaux internes et d'autres mécanismes financiers ;

Rappelant également le Sommet africain sur le climat qui s'est tenu en septembre 2023 à Nairobi, reconnaissant le lien étroit entre l'urbanisation et le changement climatique en Afrique ;

Reconnaissant le développement du Cadre régional harmonisé pour la mise en œuvre du Nouveau programme sur les villes en Afrique ;

Considérant les deux chartes relevant du mandat du CTS N°8 de l'UA, à savoir la Charte africaine sur les valeurs et principes du service public et la Charte africaine sur les valeurs et principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local ;

Réaffirmant les engagements pris au cours des quatre sessions ordinaires du CTS N°8 de l'UA, et nous appuyant sur les accords fondamentaux soulignant notre responsabilité collective de relever les défis et saisir les opportunités de l'urbanisation et d'orienter l'Afrique vers un avenir urbain durable ;

Conscients que l'urbanisation durable nécessite une approche intégrant à la fois l'ensemble du gouvernement et l'ensemble de la société, ainsi que des partenariats multi-niveaux et multi-sectoriels.

NOUS NOUS ENGAGEONS À :

1. Renforcer la volonté politique

- i. Accélérer** la réalisation de l'Agenda 2030 des Nations unies sur l'Objectif de développement durable 11, les ODD apparentés et l'Aspiration 1 de l'Agenda 2063 de l'UA sur une Afrique prospère basée sur une croissance inclusive et un développement durable ;
- ii. Encourager** chaque État membre à concevoir des plans territoriaux nationaux pour les établissements humains qui alignent les investissements dans les infrastructures et le développement des établissements humains, la gestion de l'environnement, l'écologisation et les espaces publics sur le développement économique inclusif, afin de soutenir le rôle des villes dans la structuration du développement socio-économique de leur arrière-pays, de reconnaître le rôle des villes et de libérer pleinement le pouvoir de la chaîne d'approvisionnement et des économies d'agglomération, pour en faire des moteurs de la croissance économique.
- iii. Mettre en place** des forums urbains nationaux pour la mise en œuvre de politiques urbaines nationales intégrées et inclusives qui sous-tendent le plan territorial national dans chaque État membre afin d'aborder la planification urbaine et les inégalités, les conséquences du changement climatique et les

besoins de financement pour le développement et la gestion des villes, ou l'élaboration de telles politiques lorsqu'elles n'existent pas encore.

- iv. **Veiller à** ce que la mise en œuvre du cadre de l'UA, à savoir le « Programme africain de résilience urbaine » (AURP), adopté par les États membres pour accroître la capacité des villes à faire face aux chocs et aux stress liés au changement climatique et aux catastrophes soit intégrée dans les plans territoriaux nationaux pour les établissements humains et les politiques urbaines associées en tirant parti de l'initiative phare du Secrétariat de l'ONU sur le renforcement de la résilience climatique pour les pauvres en milieu urbain.

L'initiative « Résilience urbaine durable pour la prochaine génération » (SURGe) de la présidence égyptienne de la COP27 de la CCNUCC en novembre 2022, qui est actuellement mise en œuvre par l'ONU-Habitat, a été lancée par le chef d'État du Kenya, qui en est le champion en Afrique, le partenariat Aquinile sur la résilience urbaine en Afrique dirigé par la Commission de l'Union africaine (un mécanisme de mise en œuvre de l'AURP) et le partenariat de la Commission de l'Union africaine avec l'Initiative de résilience pour l'Afrique (RIA).

- v. **Organiser** le partage d'expériences entre les pays sur la mise en œuvre de plans territoriaux nationaux efficaces et soutenir les politiques urbaines telles que le financement de logements abordables et résilients en tant que vecteur d'inclusion sociale, de transformation économique et environnementale.
- vi. **Inciter** les villes-régions africaines à jouer un rôle actif dans l'accélération de la réalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA), grâce à des stratégies d'investissement transfrontalières coordonnées qui favorisent l'alignement et le partenariat de coopération entre les villes et les régions d'Afrique.
- vii. **Veiller à ce que** l'impact de la migration des villes vers l'intérieur soit atténué par des interventions appropriées au niveau des villes, des régions et des pays.
- viii. **Encourager** les résultats du développement urbain en investissant de manière significative pour relever le défi des établissements informels grâce à l'allocation de ressources et à la formalisation. Cela devrait être fait en conformité avec les dix actions clés du Plan d'action mondial pour la transformation des bidonvilles, qui consolide un partenariat collectif destiné à façonner des villes pour tous, ne laissant personne ni aucun endroit de côté, et qui a été adopté lors de l'Assemblée de l'ONU-Habitat en juin 2023, à Nairobi, au Kenya.

2. Mettre en œuvre le cadre institutionnel et l'harmonisation des politiques

- i. **Renforcer** et soutenir cette plateforme en tant que collectif africain pour faire avancer notre programme commun et faire comprendre à la nouvelle direction de la Commission et aux commissaires la nécessité de soutenir et de faire avancer notre programme par l'intermédiaire du Forum urbain africain.
- ii. **Appeler** l'Union africaine, les Communautés économiques régionales (CER) et d'autres organismes tels que Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLU

- Afrique) à élever la gestion de l'urbanisation au rang des priorités de l'agenda politique de l'Afrique aux niveaux local, national, régional et panafricain.
- iii. **Nous invitons également** le Conseil exécutif de l'Union africaine et la Commission de l'Union africaine à choisir la gestion de l'urbanisation pour la transformation structurelle de l'Afrique comme thème de l'année de l'Union africaine dans un avenir proche et à consacrer les débats de l'une des prochaines conférences des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à ce sujet.
 - iv. **Veiller à** ce que le CTS N°8 de l'UA finalise l'élaboration de la loi type de l'Union africaine sur le logement et le développement urbain avec l'assistance technique de l'ONU-Habitat et de la CEA ; et le soutien des associations professionnelles et des organisations de la société civile actives dans ce domaine en Afrique, en consultant dûment les pays membres sur le texte final.
 - v. **Renforcer** la capacité du CTS N°8 de l'UA à superviser la mise en œuvre d'initiatives de développement urbain durable sur l'ensemble du continent africain.

3. Promouvoir la mobilisation des ressources et la planification financière

- i. **Encourager** les gouvernements nationaux à mettre en place des mécanismes transparents de partage des ressources financières publiques afin de garantir que les coûts d'investissement et de fonctionnement liés à la gestion du développement urbain soient pris en charge au niveau de gouvernance approprié, dans le respect du principe de subsidiarité promu par la Charte africaine des valeurs et principes du service public et la Charte africaine des valeurs et principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local, sur la base des priorités de développement déterminées au niveau local.
- ii. **Appeler** la communauté financière africaine et internationale à explorer des moyens innovants et des modèles financiers qui répondent aux besoins des groupes à faible revenu pour financer les investissements dans les villes et les régions africaines, y compris la mobilisation de fonds pour les investissements dans les villes et les régions par le biais d'obligations émises sur les marchés des capitaux, de la création de véhicules à usage spécial, de l'accès équitable au financement climatique, et des Partenariats public-privé (PPP), conformément à l'optimisation du rôle de l'urbanisation durable pour la transformation structurelle de l'Afrique, en tenant dûment compte du fait que les pays africains devraient adopter les programmes financés sur la base de leurs voies de développement autodéterminées.
- iii. **Appeler** les institutions financières à soutenir le développement de politiques de logement adaptées pour répondre aux besoins des personnes à faible revenu, ainsi qu'aux services de base (eau, électricité, routes, gestion des déchets, soins de santé, etc.) et à libérer le potentiel du secteur du logement (création d'emplois, développement industriel, génération de revenus) dans un cadre d'industrialisation et d'économie vertes tel que défini par l'UA, la BAD et la CEA et également basé sur les priorités fixées par les pays.
- iv. **Encourager** les banques de développement, en particulier la Shelter Afrique Development Bank (ShafDB), en collaboration avec d'autres IFD, des institutions multilatérales et bilatérales, à ancrer la mobilisation de ressources financières

concessionnelles provenant de sources nationales et internationales, y compris des fonds publics, des investissements du secteur privé et de l'aide au développement, afin de combler le déficit de financement dans les secteurs du logement et du développement urbain.

- v. **Développer** les capacités des villes et des municipalités à utiliser les financements verts pour le climat afin de mettre en place des stratégies urbaines inclusives et justes de résilience au climat, y compris des mesures d'atténuation et d'adaptation, par le biais du développement et de la mise en œuvre de programmes et de projets d'action liés au climat et susceptibles d'être financés. Ces programmes et projets devraient être conçus de manière à être compatibles avec les plateformes nationales visant à accélérer les transitions justes, en reconnaissant que les pays africains devraient être autorisés à utiliser leurs ressources naturelles pour mener leur propre programme de développement dans le cadre de la transition juste, selon un calendrier déterminé par les pays eux-mêmes.
- vi. **Soutenir** les villes et les régions d'Afrique dans l'élaboration de plans financiers globaux comprenant une budgétisation à long terme des infrastructures et des services sociaux qui tiennent compte de l'égalité des sexes et du climat, et dans l'exploitation des recettes propres pour renforcer la viabilité financière.
- vii. **Soutenir également** les villes et les régions d'Afrique pour élargir la mobilisation des ressources nationales afin de moderniser et de numériser les fonctions et les opérations publiques à travers des investissements dans les infrastructures de télécommunication et le développement du capital humain en vue d'offrir un meilleur service à tous.

4. Promouvoir le développement des capacités et des connaissances, la production de rapports et la redevabilité

- i. **Accélérer** l'adoption des technologies numériques dans les processus de planification urbaine, de gouvernance et de production de rapports, en assurant une intégration transparente des solutions numériques pour favoriser le développement urbain durable.
- ii. **Mettre en œuvre** les dispositions du Nouveau programme sur les villes, adopté à Quito en 2016, et le Cadre régional harmonisé du NPV pour l'Afrique, en veillant à la production des rapports périodiques et au respect de ses lignes directrices, tout en encourageant la coopération régionale pour soutenir le suivi et la mise en œuvre de ses principes sur l'ensemble du continent.
- iii. **Renforcer** les cadres régionaux harmonisés afin d'améliorer le suivi, l'évaluation et la production de rapports sur les progrès de l'urbanisation, ce qui permettra une collaboration efficace entre les États membres et une meilleure prise de décision fondée sur des données.
- iv. **Mettre en œuvre** des programmes de renforcement des capacités et de formation par le biais d'ateliers régionaux, de conférences et de plateformes en ligne pour les urbanistes, les fonctionnaires et agents des collectivités locales et les dirigeants des organisations communautaires et de la société civile. Ces programmes seront mis en œuvre en collaboration avec des institutions universitaires et financés par des ressources financières spécifiques mobilisées aux niveaux local et national, avec le

soutien de partenaires de la coopération au développement et d'organisations internationales.

- v. **Explorer** le potentiel des produits de connaissance en ligne à source ouverte et du système d'échange entre pairs pour renforcer les programmes traditionnels de formation et de renforcement des capacités.
- vi. **Organiser** une semaine annuelle des villes et du développement urbain pour sensibiliser, partager les meilleures pratiques, encourager la collaboration et suivre les progrès en matière de développement urbain. Il s'agit d'une initiative de l'Union africaine, de la Banque africaine de développement, de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, avec le soutien de l'ONU-Habitat et des Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique, qui vise à fournir un forum pour l'échange d'informations, de bonnes pratiques et leçons tirées des expériences de gestion du développement urbain en Afrique.
- vii. **Développer**, en collaboration avec la Commission statistique pour l'Afrique, un ensemble complet de systèmes de données et d'indicateurs de performance pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la présente déclaration, en utilisant des mesures à la fois qualitatives et quantitatives.
- viii. **Encourager** les États membres à mettre en place un système de suivi, de rapport et de vérification permettant de mesurer les réalisations et les défis aux niveaux local, régional et national dans le processus de mise en œuvre des Politiques urbaines nationales, alignées sur les Contributions déterminées au niveau national, et du Nouveau programme des Nations Unies sur les villes, et à publier des rapports d'avancement correspondants.

5. Renforcer le partenariat, le plaidoyer, la sensibilisation et la communication

- i. **Collaborer** avec les institutions régionales telles que les CER, les banques de développement, l'ONU-Habitat, la CEA, CGLU-Afrique, afin de fournir un soutien stratégique et des ressources.
- ii. **Impliquer** les parties prenantes non gouvernementales et les organisations communautaires afin de garantir l'intégration de perspectives et d'expertises diverses dans les initiatives, les stratégies et les actions de développement urbain.
- iii. **Promouvoir** des approches de planification urbaine inclusives et durables qui impliquent activement toutes les parties prenantes, y compris les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les autres groupes marginalisés et vulnérables, dans le processus de prise de décision, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

Remerciements

Nous remercions le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) pour leurs contributions inestimables visant à soutenir les pays africains par le développement d'outils pertinents, en menant des actions de plaidoyer, en effectuant des recherches, en formulant des recommandations politiques et en renforçant les capacités en vue de favoriser une croissance urbaine durable qui cherche à intégrer les politiques urbaines dans les stratégies nationales de développement.

Nous tenons également à remercier le ministère du Développement urbain et des Infrastructures de la République fédérale démocratique d'Éthiopie pour son leadership visionnaire, son dévouement et son hospitalité remarquable qui ont permis l'organisation réussie du premier Forum urbain africain.

Nous exprimons enfin notre profonde gratitude au peuple et au gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie pour l'hospitalité dont ils ont fait preuve en accueillant le premier Forum urbain africain, qui s'est tenu à Addis-Abeba.

Addis-Abeba (Éthiopie),

6 septembre 2024

Les membres de l'Union africaine et les participants